

INFORMATION IMPORTANTE

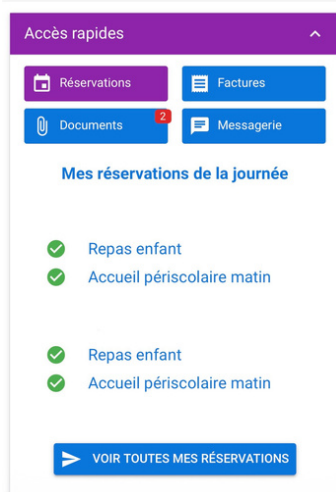
Le règlement intérieur des activités périscolaires et de la cantine a changé. Dès maintenant, chaque famille doit passer obligatoirement par le portail en ligne.

Les réservations et/ou désinscriptions pour le restaurant scolaire et la garderie, se font en masse ou une par une selon votre choix, avant le vendredi 12h00 pour la semaine qui suit.

 **via le portail**

[HTTPS://LOGICIEL-ENFANCE.FR/](https://LOGICIEL-ENFANCE.FR/)

Bienvenue
Vous êtes connectée sur Mairie de Penvénan



Vous avez la possibilité de saisir les inscriptions plusieurs mois à l'avance.



Si votre dossier n'est pas complet (état civil, autorisations, allergies, assurances...), vous n'aurez pas la possibilité de saisir les inscriptions.



BESOIN D'AIDE ?

Contactez le service périscolaire par téléphone au **02 96 92 62 50** ou rendez vous aux permanences selon les horaires ci-joint.

POURQUOI ?

L'objectif principal est de **faciliter l'organisation** des agents du service périscolaire, du personnel en cuisine, et de **lutter contre le gaspillage**.